



Licenciement et abandon de poste

Par **Marierima94**, le **31/07/2018** à **09:29**

Bonjour,
J'étais salariée dans une boulangerie pendant 10 ans? en tant que manager de vente? et il y a eu une cession. J'ai été transféré à une autre boulangerie. Celle ci m'a fait signer un nouveau contrat et a refusé de prendre en compte mon ancienneté, m'a mis au poste de vendeuse. Comme je subissais beaucoup d'humiliations et de harcèlements, j'ai cessé d'aller travailler au bout du 5e mois. Ils m'ont envoyé un courrier pour dire que j'allais être licenciée. Cela fait déjà 6 mois mais je n'ai jamais reçu ce courrier de licenciement, juste les attestations pôle-emploi et le solde tout compte sauf qu'ils ont diminué mon salaire.
Est-ce que je peux quand même réclamer mon salaire alors que j'ai cessé d'aller travailler ? Ils m'ont poussée à la porte, je n'avais pas le choix et j'étais enceinte. Ils m'ont dit que c'est à moi de leur payer car j'ai abandonné mon poste. Est-ce vrai ? Comment contester le licenciement avec le nouveau contrat signé ?
Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **31/07/2018** à **10:24**

Bonjour,
EN cas de cession de fonds de commerce, reprise...la poursuite des contrats de travail s'impose aussi bien au nouvel employeur qu'aux salariés concerné.
Code du travail L1224-1
Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.
attestations pôle emploi
Le motif de rupture est indiqué sur l'attestation.
Quel est-il ?
je peux quand mm réclamer mon salaire alors que j'ai cessé d'aller travailler?
Oui, mais ce salaire est nul voire négatif s'il comporte un précompte "mutuelle".
j'étais enceinte..
Cet état doit être indiqué à l'employeur pour bénéficier des droits qui s'y

attachent:rn* prise en charge du salaire par la CPAMrn* protection spéciale de la salariée qui interdit le licenciement...rn[citation]Comment contester le licenciement avec le nouveau contrat signé? [/citation]rnCette controverse est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.rnA lire votre exposé, cet employeur a fait preuve d'une grande légèreté ce qui va vous permettre de valoriser vos griefs afin d'obtenir des D.I. assez importants.rnVous devez consulter un avocat ou un représentant syndical qui vous aidera dans les démarches.

Par **Marierima94**, le **31/07/2018 à 11:19**

Merci beaucoup morobar.rnSur l'attestation pole emploi c'est indiqué licenciement mais j'ai pas vu de motif rnEt je n'ai jamais reçu la lettre de licenciement mais je suppose que c'est pour abandon de poste.

Par **Lag0**, le **31/07/2018 à 11:22**

Bonjour,rnEn plus, avant la lettre de licenciement, vous auriez dû être convoqué à un entretien préalable (convocation obligatoire). Donc soit l'employeur ne dispose pas de votre adresse, soit la procédure est viciée...

Par **Marierima94**, le **31/07/2018 à 11:32**

Bonjour LagO,rnrnEn fait, j'ai reçu la convocation à l'entretien préalable mais je ne suis pas allée. C'est la lettre de licenciement que je n'ai jamais reçue, j'ai juste reçu le solde tout compte avec l'attestation pole-emploi avec le motif licenciement... Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, en plus je n'ai pas de preuves des humiliations subies pour me pousser à la porte, je vais plutôt voir le syndicat.rnrnMerci.